

Les activités physiques et l'enseignement de l'EPS EN CONTEXTE COVID-19

La pratique de toutes les activités sportives habituelles est autorisée à l'intérieur comme à l'extérieur sans obligation de distanciation.

L'échange du matériel (ballons, raquettes...) est autorisé.

Consignes générales :

- Les activités extérieures sont à privilégier mais la pratique en gymnase ou en salle de motricité est possible. Port du masque obligatoire pour les enseignants et intervenants à l'intérieur et à l'extérieur, sauf dispositions particulières (voir paragraphe piscine, activités nautiques, randonnée, vélo). Cette consigne est bien-sûr valable pour les parents accompagnateurs.
- A l'intérieur, il n'y a pas de distanciation obligatoire mais il est nécessaire d'occuper l'espace de manière à ce que les élèves soient les plus distants possibles les uns des autres.
- Aérer les locaux et les vestiaires en fin de séance.
- Assurer le lavage des mains très soigneusement avant et après les activités.
- Limiter l'usage des vestiaires en demandant aux élèves de venir à l'école en tenue de sport.
- Il n'y a pas de contraintes pour les transports en car, si ce n'est le port du masque pour les encadrants.

Vélo, randonnée pédestre :

Les professeurs lorsqu'ils sont sur le vélo ou en encadrement de randonnée pédestre ne portent pas de masque afin d'avoir les voies respiratoires dégagées et être compris des enfants lors de la passation de consignes. Par contre durant les moments de regroupement (pique-nique, pause...), les enseignants et accompagnateurs portent le masque.

Natation :

Les cycles « natation » reprennent normalement à ce jour. Les protocoles sanitaires peuvent varier d'une piscine à l'autre. Ils concernent principalement le mode d'occupation des vestiaires, la limitation éventuelle du nombre d'élèves dans le bassin et les modalités du port du masque. Il convient donc de contacter les CPC et/ou l'établissement de bain avant de commencer la pratique.

Activités nautiques :

Pas de limitation de l'activité, les protocoles sont spécifiques aux bases nautiques et évolutifs. Il est donc nécessaire de contacter les structures avant de commencer les cycles.

Rencontres sportives :

Elles sont possibles. L'USEP en fournira les conditions pratiques de réalisation. Il est recommandé de limiter le nombre de pratiquants afin d'éviter les brassages d'élèves.

Conseils :

- Même si leur pratique est autorisée, éviter de programmer des activités de lutte ou de judo en ce début d'année.
- Les jeux et sports collectifs peuvent être pratiqués.
- Privilégier les jeux avec affrontement indirect : Relais, Ballon couloir, Thèque, Balle aux prisonniers...
- Etre vigilant sur l'utilisation des sifflets confiés aux élèves pour l'arbitrage.

Reprise des sorties scolaires :

Les dossiers de sorties scolaires avec nuitées sont à nouveau examinés.

L'ensemble de ces dispositions peuvent évoluer d'un jour à l'autre en fonction de la circulation du virus.

Les conseillers pédagogiques départementaux en
EPS de l'Académie de Besançon